





# SOMMAIRE



Présentation du Club.....	3
Fiche de renseignements .....	6
Charte du club.....	7
Nous contacter .....	11



Bonjour,

**Vous venez de recruter un étudiant en stage ou en alternance dans un des départements de l'IUT1, IUT2, de L'Université Grenoble Alpes, nous vous en remercions et espérons que cette collaboration sera bénéfique et enrichissante.**

Toutes les entreprises, qui comme la vôtre deviennent partenaires des IUT de Grenoble, peuvent bénéficier à titre gracieux des services proposés par le Club Entreprises de Grenoble.

### ◆ Qu'est-ce que le Club Entreprises de Grenoble ?

Le Club Entreprises de Grenoble est une **association née en 2015 de la volonté des 2 IUT Grenoblois**, avec pour mission de :

- Faciliter la mise en relation et le partage entre le monde de l'enseignement et celui des entrepreneurs,
- Sensibiliser les étudiants à la notion de savoir-être professionnel.

### ◆ La vision du Club

Réunir et animer le **plus grand nombre d'entreprises référentes en Isère**, afin de leur permettre de recruter de nouveaux talents, développer et partager leurs expériences et questionnements en lien avec leurs préoccupations économiques, environnementales et sociales.

### ◆ Les valeurs du Club

**Partage, écoute, engagement, professionnalisme et convivialité**, sont les valeurs fondatrices du Club autour desquelles, il réunit et anime un grand nombre d'entreprises du territoire.

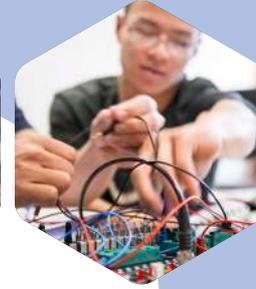
Dans ce cadre, le Club organise régulièrement des événements réseau, favorisant ainsi, le partage entre professionnels d'une part et la notoriété des marques employeurs auprès des IUT, d'autre part.

### ◆ Les activités du Club

**Chaque année le Club propose à ses membres**, un programme de conférences, de business meeting, de rencontres animées par des experts, des visites d'entreprises en présentiel ou virtuelles, ainsi que des soirées conviviales entre professionnels.

Le Club est également présent lors d'**événements dédiés aux étudiants** et aux entreprises, auxquels participent enseignants, chercheurs et étudiants des différents départements des deux IUT.

Lors de la première période de confinement, afin de conserver le lien avec ses membres, le Club a mis en place un cycle de **webinaires thématiques**.



## ◆ Pourquoi rejoindre le Club ?

Vous êtes dirigeant(e) ou manager d'une entreprise ou d'une filiale, implantée à Grenoble ou en région Auvergne Rhône-Alpes, votre entreprise contribue au développement économique du territoire.

Vous développez déjà une relation de partenariat et de confiance avec les IUT de Grenoble en recrutant des étudiants dans le cadre de leurs stages professionnels, de contrats d'alternance, et/ou vous fléchez tout ou partie de votre taxe d'apprentissage sur ces deux établissements universitaires.

Vous souhaitez intégrer un réseau d'entreprises et une communauté de managers dynamiques et engagés dans le développement économique du territoire. Les IUT de Grenoble collaborent aujourd'hui avec plus de 4000 entreprises. Vous souhaitez valoriser l'image et la marque employeur de votre entreprise en vous positionnant comme partenaires des IUT de Grenoble.

Vous souhaitez impliquer votre équipe de managers dans la vie associative professionnelle et leur permettre de partager et s'enrichir au contact d'autres professionnels.

## ◆ Comment devenir membre ?

Les entreprises partenaires des IUT peuvent devenir membre à titre gracieux en renvoyant la fiche de renseignements et la charte de membre signée. Les entreprises qui ne sont pas encore partenaires des IUT et qui souhaitent rejoindre le Club peuvent prendre contact avec notre équipe de permanents.

Rejoindre le Club des partenaires, c'est choisir de bénéficier de la force et partager la convivialité d'une communauté professionnelle engagée.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à l'occasion d'un prochain événement, nous vous proposons de découvrir l'offre de services du Club.

## L'équipe du Club Entreprises de Grenoble

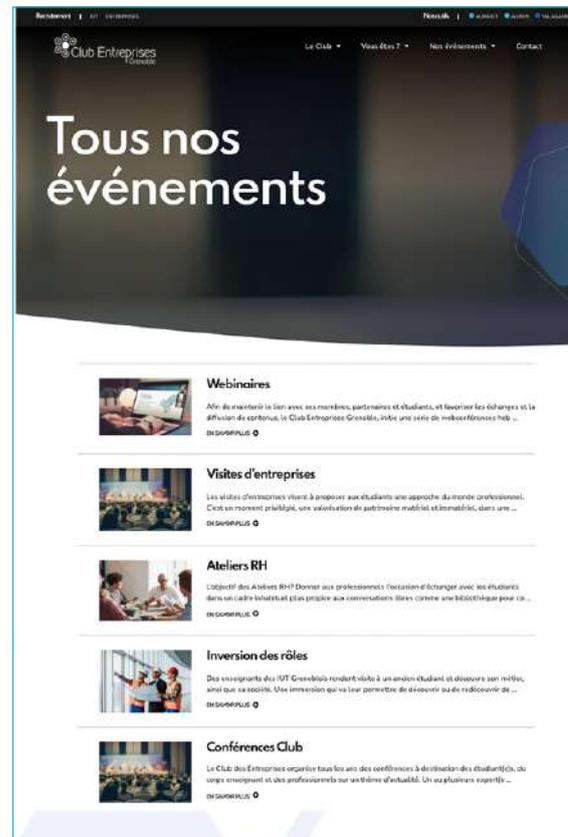
# LES RENDEZ-VOUS DU CLUB

## Les Services du Club

- Devenir Membre
- Newsletter
- Mur des offres de stages et d'emplois
- Intervention à l' IUT
- Coups de cœurs littéraires du Club
  - Interviews
  - Nos actualités

## Les Évènements du Club

- Parole d'experts
- Conférences métiers
- Visites d'entreprises
- Rendez-vous avec un alumni
- Webinaires du Club
  - Ateliers RH
  - Conférences Club





**CHARTRE DU CLUB  
ENTREPRISES  
DE GRENOBLE**

## **Le Club Entreprises de Grenoble, créé en 2015, répond à la volonté des IUT Grenoblois de renforcer la synergie entre les entreprises et le milieu universitaire, en développant les liens entre le monde professionnel, les étudiants et les enseignants.**

Le Club a souhaité se doter d'une charte, afin de définir une ligne de conduite et des valeurs communes à tous ses membres.

Cette Charte décrit les objectifs du Club des Entreprises de Grenoble, son fonctionnement, ses valeurs et principes et son éthique, ainsi que la définition de son statut de membre. Elle peut faire l'objet de modifications.

L'acceptation de cette Charte engage moralement l'entreprise et son représentant à respecter les principes et les valeurs du Club.

### **◆ Les objectifs du Club Entreprises de Grenoble**

- Faciliter la mise en relation et le réseautage entre ses membres.
- Répondre aux besoins des entreprises dans leurs recherches de collaborateurs (stagiaires, alternants, salariés).
- Valoriser la Marque employeur des entreprises membres.
- Contribuer au rayonnement et au développement économique du territoire.

### **◆ Les membres**

#### **Qui sont les membres ?**

- Les deux IUT Grenoblois, fondateurs du Club, sont membres de droit.
- Les entreprises qui ont participé activement au lancement du Club, sont considérées comme membres fondateurs.
- Toutes entreprises partenaires des IUT, peuvent prétendre à acquérir la qualité de membre.

#### **Comment s'acquiert la qualité de membre ?**

- Peuvent prétendre à la qualité de membre, les entreprises ayant recruté un(e) étudiant(e), dans le cadre d'un stage, d'un contrat d'apprentissage ou ayant soutenu les IUT avec un fléchage de la Taxe d'Apprentissage.

#### **Comment se perd la qualité de membre ?**

Le statut de membre se perd par :

- La démission.
- Le non-respect de la Charte et des principes qui y sont contenus.
- La cessation d'activité de l'entreprise.
- Le déménagement de l'entreprise hors du territoire.

## ◆ Fonctionnement – Gouvernance

- Les IUT participent à la gouvernance du Club.
- En tant qu'association Loi 1901, le Club fonctionne avec un bureau et un conseil d'administration, chargés de définir sa stratégie et mettre en oeuvre son développement.
- Chaque membre peut proposer des actions et participer à leur mise en oeuvre.
- Des rencontres thématiques et/ou conviviales, sont organisées selon un planning défini par son conseil d'administration et porté par son président.
- En dehors des évènements organisés en présentiel et en distanciel, une plateforme d'échange permettra aux membres de rester en contact entre eux et avec le Club.

## ◆ Valeurs et principes

- L'objectif du Club Entreprises de Grenoble est de faciliter le partage d'expériences et de connaissances, ainsi que l'entraide professionnelle et la bienveillance.
- Le Club fonctionne sur les principes :
  - de partage d'expertise entre ses membres,
  - de création de valeurs collectives,
  - de développement du capital humain.
- Le fonctionnement et l'image du Club reposent sur la participation et l'investissement de chacun de ses membres, permettant son rayonnement auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire et de la région.

## ◆ Éthique

- L'utilisation du fichier des membres du Club ou de ses partenaires à des fins de prospection commerciale est interdite. Le développement de business entre les membres ne peut se faire que dans le cadre des relations nouées entre ces derniers et en dehors des activités du Club.
- Aucune concurrence déloyale ou captation de clients entre les membres ne saurait être admise.
- La confidentialité et le contenu des échanges reste à la discrétion des membres.
- Les membres s'engagent à participer activement aux activités du Club.

**Fait le ....., à .....**

**Charles Marcolin**

*Président*

**Lionel Filippi**

*Directeur*

*Nom : .....*

*Fonction : .....*

## VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Site internet : .....

## VOTRE ACTIVITE

Secteur d'activité : .....

Description de l'activité: .....

Siret : ..... Code APE : .....

Téléphone : ..... Site internet : .....

Effectif : .....

## MIEUX VOUS CONNAITRE

### Dirigeant

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Téléphone : .....

Email : .....

### Correspondant

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Téléphone : .....

Email : .....